



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

LA COMPETITION : **32^{ème} COUPE DES QUATRE VENTS**
DATES COMPLETES : **du samedi 09 au dimanche 18 juin 2018**
LIEU : **BREST et ROSCANVEL**
AUTORITE ORGANISATRICE : **SOCIETE DES REGATES DE BREST**
GRADE : **5C**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - Tous les bateaux armés pour une navigation dans la zone < à 6 milles.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- Equipés d'un émetteur/récepteur VHF.
- Equipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins de 4 nœuds sur 20 milles.

3.1.2 Tous les bateaux des classes :

Osiris Habitables : A – B – C – D – E – F – G – L – R1 – R2 – R3 – R4.

L'organisateur se réserve le droit de répartir les bateaux inscrits dans les différents groupes de classement :

Groupe Régate : Course et Grande Course.

Groupe Plaisance.

Groupe Multicoque.

3.2 Pour les bateaux admissibles **il est OBLIGATOIRE de réaliser une préinscription par internet pour le jeudi 07 juin 2018 en renseignant le formulaire mis en ligne sur le site du GCI : gci-croiseurs.com.**

Clôture des pré-inscriptions : jeudi 07 juin 2018 à 21h00.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- le certificat de jauge ou de conformité.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- une autorisation parentale pour les mineurs. - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
TOUTES	45 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

- Le jeudi 07 juin 2018 de 18h00 à 20h00 au Bar des Quatre Vents
- Le vendredi 08 juin 2018 de 18h00 à 20h00 au Bar des Quatre Vents

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
09/06/2018	13h00 Banc du Corbeau	Toutes
10/06/2018	10h00 Banc du Corbeau	Toutes
10/06/2018	15h00 Baie de Roscanvel	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

- Les instructions de course seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : gci-croiseurs.com.
- Un cagnard sera remis à chaque bateau lors de la confirmation de l'inscription. Il devra être placé dans les filières à l'arrière Tribord.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront

- Pour le groupe régata : parcours de types côtiers et/ou construits.
- Pour le groupe plaisance : parcours de types côtiers.
- Pour le groupe multicoque : parcours de types côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port :

Pour les bateaux extérieurs de Brest voir avec le GCI.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Les trophées sont remis en jeu chaque année.

Trophée des quatre vents

Trophée Grande Course

Trophée Course
Trophée Plaisance
Trophée Multicoque

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il n'y aura pas d'inscription le samedi 09 juin 2018

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :



La Société des Régates - Maison du Nautisme - Port de Plaisance du Moulin Blanc - 29200 BREST
02.98.02.53.36 - team@srbrest.com - www.srbrest.com

 Retrouvez nous sur Facebook à la page SRBrest!

Devenons partenaires..

ANNEXE ZONE DE COURSE

